



L'intégrité

est au cœur de nos Valeurs

CODE DE CONDUITE PROFESSIONNELLE



Table des matières

Nos Valeurs Hexcel 3

L'intégrité et l'équité sont au cœur de tout ce que nous faisons..... 4

L'INTÉGRITÉ est au cœur de nos Valeurs..... 5

Faire des affaires de la bonne manière... 6

Comment nous utilisons le Code	7
Prise de décision éthique	8
Prendre la parole et demander de l'aide.....	9
Signalement externe et enquêtes.....	10
Sanctions en cas de violation.....	12
Déroptions et modifications du Code.....	12

Le lieu de travail Hexcel 13

Maintenir un environnement de travail sain et sécurisé	14
Prévenir la violence au travail et l'abus de substances.....	15
Favoriser l'inclusion et prévenir le harcèlement et la discrimination.....	16
Protéger les droits de l'Homme	18
Protéger la confidentialité des données.....	19

Notre marché 20

Faire affaire avec les pouvoirs publics	21
Concurrence loyale et collecte d'informations concurrentielles	22
Fournir des produits et services de qualité	24
Échanger des cadeaux et des invitations de manière responsable.....	25
Participer au processus politique avec intégrité	26

Nos responsabilités mondiales..... 27

Protéger l'environnement	28
Mener des échanges internationaux en toute légalité	29
Travailler avec des tiers et prévenir la corruption et la fraude.....	30

Nos engagements envers les actionnaires..... 32

Protéger les actifs d'Hexcel.....	33
Utiliser les ressources techniques de manière responsable.....	35
Utiliser l'intelligence artificielle en toute sécurité.....	37
Utiliser les réseaux sociaux avec discernement	38
Prévenir la fraude et garantir la transparence des informations financières.....	39
Protéger les informations confidentielles	41
Éviter le délit d'initié	43
Gérer les conflits d'intérêts	45
Protéger la propriété intellectuelle.....	46

Nos Valeurs Hexcel

Nos Valeurs et notre Code de conduite professionnelle sont essentiels à la réussite de notre entreprise. Ils favorisent un environnement sûr et respectueux, reflètent le meilleur de notre culture et façonnent notre manière de travailler. Ensemble, ils nous guident face aux défis et inspirent notre travail—l'allègement pour propulser l'avenir.

La sécurité avant tout

Nous plaçons la sécurité de tous au cœur de chaque décision.

Agir avec intégrité, garantir les exigences qualité

Nous mettons tout en œuvre pour nos clients, nos partenaires et nos collègues.

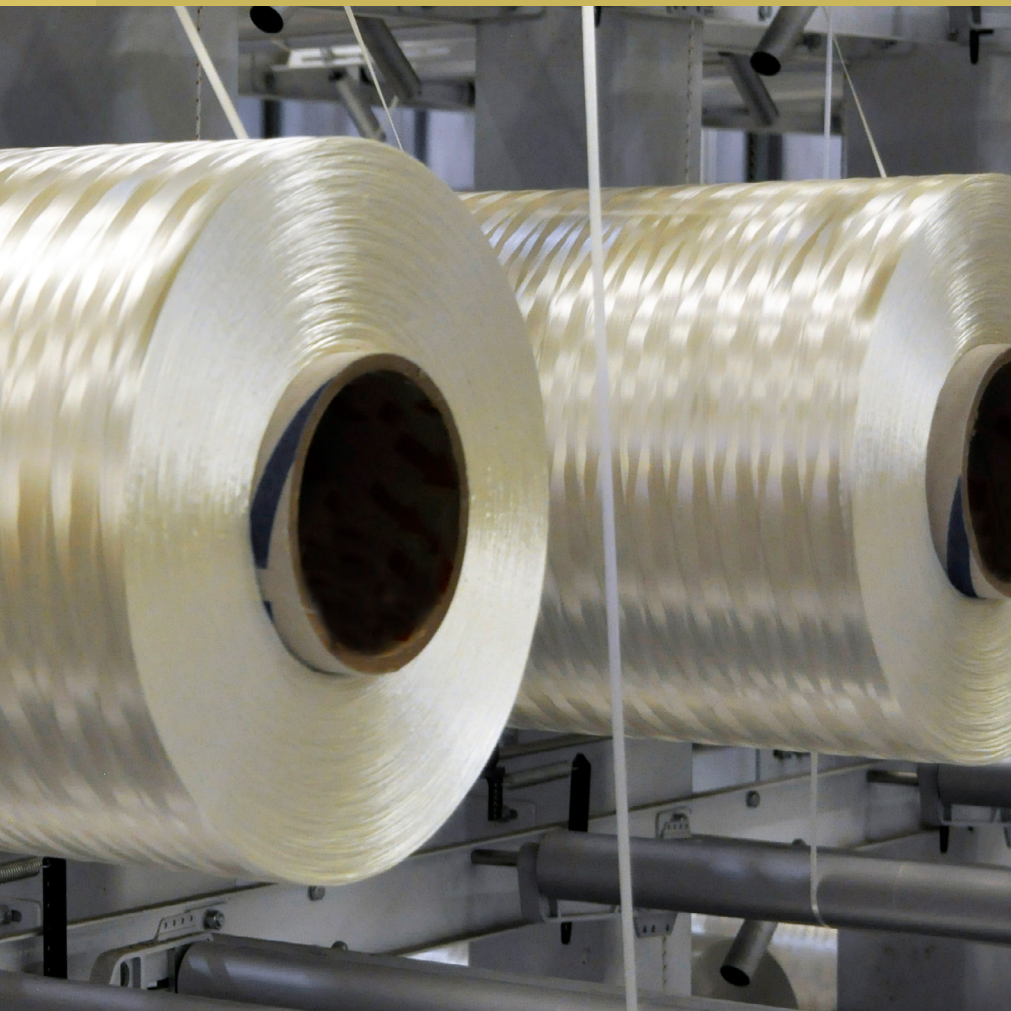
One Hexcel, la force d'une équipe

Travailler ensemble pour mieux servir nos clients.

Transformer aujourd'hui pour redéfinir demain

Nous accueillons la créativité et les idées nouvelles.

L'Intégrité et l'Équité sont au coeur de tout ce que nous faisons



Nous comptons les uns sur les autres pour respecter cet engagement et préserver la réputation de Hexcel.

Depuis sa création en 1948, Hexcel est synonyme d'innovation. L'entreprise qui allait devenir Hexcel est née dans la région de la baie de San Francisco, dans le nord de la Californie, portée par des membres d'une fraternité d'étudiants de l'Université de Californie à Berkeley. La première gamme de produits Hexcel était constituée de structures en nid d'abeilles, et l'entreprise nouvellement créée était prête lorsque l'industrie de défense américaine a eu besoin de matériaux solides et légers après la Seconde Guerre mondiale. Aujourd'hui encore, nous demeurons pour nos clients, un leader dans la fourniture de solutions innovantes en matériaux composites. En effet, l'esprit pionnier, la persévérance et l'intégrité ont toujours caractérisé la marque Hexcel.

Dès ses débuts, Hexcel a veillé à préserver sa réputation d'entreprise agissant de manière responsable. Chez Hexcel, nous associons les bonnes personnes à la prise de décision. Lorsque nous sommes confrontés à des décisions difficiles, nous évaluons les conséquences potentielles de nos actions, en veillant à l'équité envers l'ensemble de nos collaborateurs et en cherchant à minimiser les impacts négatifs sur nos partenaires commerciaux et nos communautés. Nous savons

que négliger nos principes éthiques ou chercher à contourner les règles peut détruire notre valeur et nuire à notre crédibilité auprès de nos parties prenantes. Nous sommes One Hexcel, nous collaborons, nous établissons un consensus, valorisons nos collaborateurs à tous les niveaux de l'organisation et veillons à ce qu'ils comprennent que la **MANIÈRE** dont nous agissons est aussi importante que nos **ACTIONS**.

Ce Code et les processus que nous avons mis en place pour garantir le respect de nos responsabilités éthiques et légales, l'examen des préoccupations des employés et la mise en oeuvre des actions correctives, reposent tous sur l'idée que chacun doit s'exprimer en cas de suspicion de manquement. Nous devons donc instaurer la confiance dans la gestion de ces signalements. Nos évaluations et enquêtes doivent être menées de manière équitable et cohérente, quel que soit le niveau hiérarchique de la personne qui signale un problème ou de celle qui pourrait être en cause. Un traitement impartial, honnête et uniforme est essentiel.

Nous avons tous la responsabilité de promouvoir One Hexcel et d'encourager une culture de l'intégrité avant tout. L'éthique est au cœur de nos Valeurs !



L'Intégrité est au coeur de nos Valeurs

Chaque jour, nous sommes amenés à prendre des décisions—certaines simples, d'autres plus complexes. Lorsque la voie n'est pas évidente, nous nous appuyons sur ce qui nous guide : nos Valeurs. Chez Hexcel, nous partageons un ensemble de valeurs qui guident nos actions et nous rassemblent.

Nous comptons les uns sur les autres pour agir de la bonne manière, en particulier lorsqu'il s'agit de **placer la sécurité avant tout**—pour chacun, à chaque décision. **Agir avec intégrité, et garantir les exigences qualité** est la façon dont nous instaurons la confiance, offrons le meilleur à nos clients et démontrons notre engagement envers les communautés où nous vivons et travaillons. **One Hexcel, la force d'une équipe**, reflète notre engagement à travailler comme une seule équipe pour mieux servir nos clients. En accueillant la créativité et les idées nouvelles, nous favorisons l'innovation qui conduit à de meilleurs produits et solutions— afin de **transformer aujourd'hui pour redéfinir demain**.

Notre Code de conduite professionnelle Hexcel nous montre comment mettre ces valeurs en pratique au quotidien. Il nous guide dans notre façon de vivre, d'agir, de travailler et de manager avec sécurité, cohérence et intégrité. Je vous encourage à le lire, à y réfléchir et à vous y référer régulièrement, car lorsque nos décisions sont en accord avec notre Code et nos Valeurs, nos solutions d'allègement propulsent l'avenir.



Thomas L. Gentile III

Tom Gentile

Président du Conseil,
Directeur Général et Président

Faire des affaires de la bonne manière

Comment nous utilisons le Code

Prise de décision éthique

Prendre la parole et demander de l'aide

Signalement externe et enquêtes

Sanctions en cas de violation

Dérogations et modifications du Code



Comment nous utilisons le Code

Notre Code de conduite professionnelle guide chaque personne chez Hexcel pour agir de façon éthique. Notre Code et notre discernement nous aident à incarner nos valeurs, quel que soit notre poste ou notre lieu de travail.

Notre Code nous aide à :

- Comprendre les attentes et savoir où demander de l'aide en cas de question éthique ou juridique.
- Signaler tout comportement suspect contraire à l'éthique ou à la loi.
- S'assurer que des mesures correctives rapides sont prises en cas de comportement inapproprié ou répréhensible.
- Éviter même l'apparence d'un acte répréhensible.

Nos responsabilités

Nous devons tous connaître et respecter notre Code. Il s'applique à toute personne exerçant pour Hexcel, y compris les administrateurs, dirigeants, salariés, consultants et partenaires commerciaux.

Responsabilités particulières des managers

Les personnes occupant des fonctions d'encadrement ou de supervision ont des responsabilités accrues. Les managers encouragent leurs équipes à respecter nos valeurs, le Code et la loi en :

- Créant un environnement de travail sain et sécurisé, propice à l'intégrité.
- Communiquant l'importance d'une conduite éthique et la valeur à long terme d'agir correctement.
- Encourageant chacun à s'exprimer sans crainte de représailles.
- Faisant preuve d'écoute et de soutien lorsque quelqu'un sollicite de l'aide.

Les managers et superviseurs Hexcel doivent également signaler immédiatement toute violation du Code, des politiques Hexcel ou de la législation applicable.

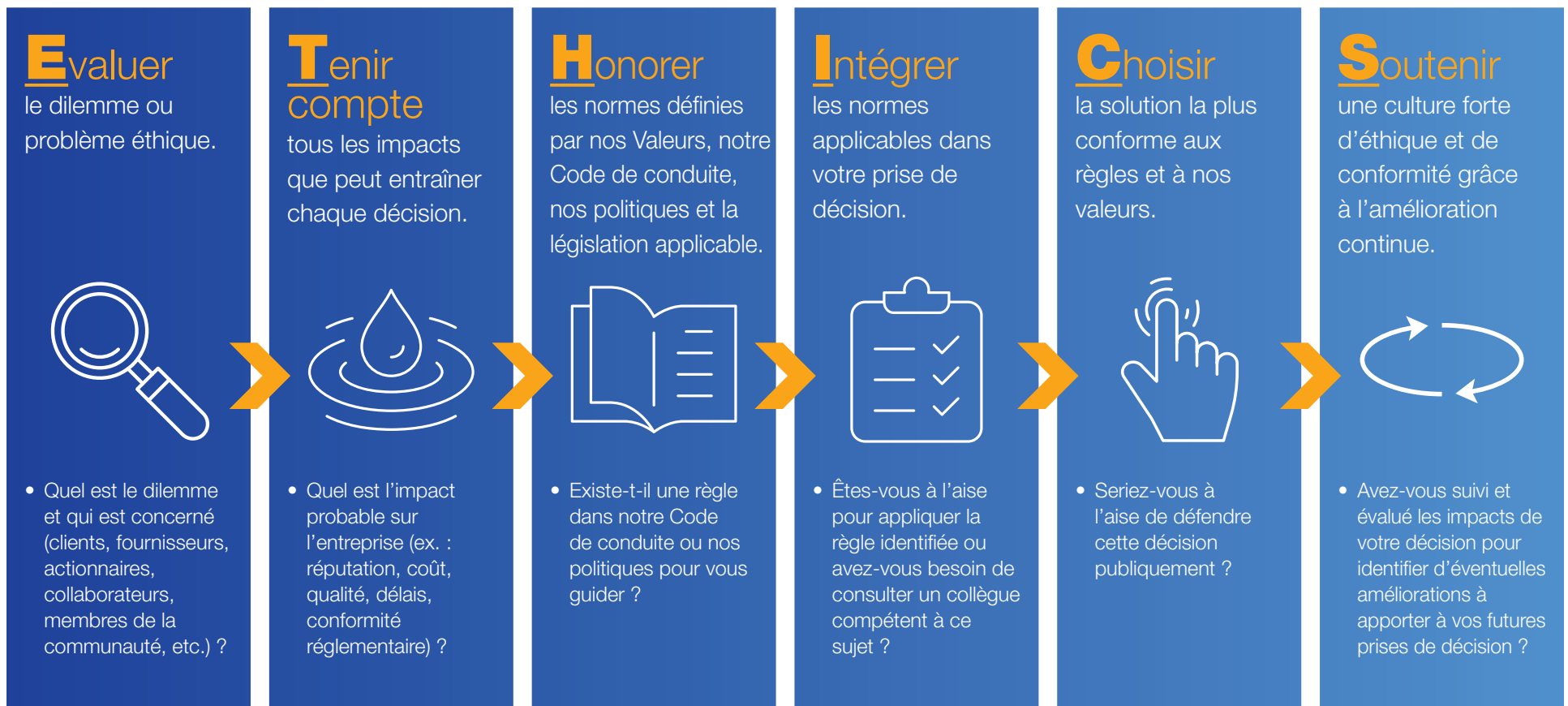


Prise de décision éthique

Notre Code ne peut pas anticiper toutes les situations éthiques auxquelles vous pourriez être confronté au travail ; dans certains cas, vous devrez faire appel à votre bon sens pour choisir la bonne conduite à tenir. Dans ces situations, le modèle ETHICS peut vous aider à prendre des décisions conformes à nos valeurs et à notre Code. Si vous avez des questions lors de l'utilisation du modèle ETHICS, contactez votre manager, les Ressources Humaines, le service juridique ou la ligne d'assistance SafeTalk pour obtenir de l'aide.

Modèle de prise de décision éthique

Notre modèle **ETHICS** est conçu pour aider les collaborateurs à prendre des décisions lorsqu'ils sont confrontés à un dilemme ou problème éthique



Prendre la parole et demander de l'aide

En tant que membres d'Hexcel, c'est notre droit et notre responsabilité de prendre la parole et d'exprimer nos préoccupations à chaque fois que nous sommes témoins ou victimes d'un comportement contraire à l'éthique ou illégal. Si vous avez connaissance ou soupçonnez un comportement répréhensible, vous devez le signaler immédiatement via l'un de nos canaux de signalement disponibles :

- Votre superviseur, manager ou responsable de site
- Les Ressources Humaines
- Le service juridique
- La ligne d'assistance SafeTalk
- Pour les questions de fraude, de contrôle comptable interne ou de normes comptables, contactez le Comité d'audit du Conseil d'administration à l'adresse auditcommittee@hexcel.com

Même si signaler un problème n'est pas toujours facile, cela permet d'éviter que la situation ne s'aggrave ou ne se reproduise.

Nous devons également demander conseil via l'un de ces canaux si nous avons des questions concernant le Code, les valeurs Hexcel ou la législation.

REMARQUE : Votre site peut disposer d'autres moyens de signaler certains types de problèmes d'éthique ou de conformité. Renseignez-vous auprès de votre responsable RH ou du service juridique pour en savoir plus.



Signalement externe et enquêtes

Aucune disposition de ce Code ne vous empêche de signaler une violation potentielle de la loi ou de la réglementation ni d'aider directement une enquête menée par une autorité de régulation ou un organisme gouvernemental. Vous n'êtes pas non plus empêché de faire d'autres signalements protégés par les dispositions relatives aux lanceurs d'alerte prévues par la loi ou la réglementation applicable.



SAFETALK

La ligne d'assistance SafeTalk est gérée par une société indépendante appelée NAVEX. Ce service est gratuit et disponible 24h/24, 7j/7.

Via la ligne d'assistance SafeTalk, les collaborateurs et autres parties prenantes externes (prestataires, fournisseurs, intermédiaires) peuvent soumettre des questions ou préoccupations de manière confidentielle ou anonyme. Si vous choisissez de rester anonyme, l'opérateur (pour les signalements téléphoniques) ou le système NAVEX (pour les signalements en ligne ou via mobile) n'enregistrera ni votre identité, ni votre numéro de téléphone, ni votre adresse IP.

Des traducteurs sont disponibles sur demande pour les signalements téléphoniques, et le système NAVEX est accessible en ligne dans la plupart des langues parlées par nos collaborateurs.

Contactez la ligne d'assistance SafeTalk de l'une des manières suivantes :

Téléphone : Numéros de téléphone SafeTalk

En ligne : <http://hexcel.ethicspoint.com>

Mobile : <http://hexcel.navexone.com>
ou utilisez le code QR ci-dessous



Veuillez noter que la législation locale sur la protection de la vie privée dans certains pays peut interdire aux non-salariés d'utiliser la ligne d'assistance SafeTalk ou limiter les signalements à certains sujets spécifiques. Pour les autres types de problèmes qui ne peuvent pas être signalés via la ligne d'assistance SafeTalk, vous pouvez utiliser l'un des autres canaux de signalement.

Que se passe-t-il lorsque je fais un signalement ?

Toute accusation de violation de notre Code est prise très au sérieux. Hexcel répondra rapidement à toutes les questions et préoccupations soulevées via l'un de nos canaux de signalement. Lorsqu'un problème est signalé, il sera examiné et, si les informations sont suffisantes, une enquête sera menée. Toutes les enquêtes sont menées conformément à notre politique de programme d'éthique et de conformité des affaires. Le contenu du signalement sera traité de manière confidentielle dans la mesure du possible.

Suite à votre signalement initial, il pourra vous être demandé de fournir des informations complémentaires afin de permettre une enquête approfondie et équitable. Si vous choisissez de faire un signalement de façon anonyme, le système SafeTalk vous permet de communiquer avec un membre du service juridique sans révéler votre identité.

Hexcel s'engage à traiter toutes les parties impliquées dans une enquête avec respect. Sous réserve de la législation applicable, vous devez coopérer pleinement à toute enquête, notamment en répondant avec exactitude à toutes les questions et demandes d'informations.

Hexcel n'acceptera aucune forme de représailles à l'encontre de toute personne qui fait un signalement de bonne foi, sollicite de l'aide ou participe à une enquête. Les représailles sont inacceptables, constituent une violation du Code et peuvent entraîner des mesures disciplinaires pouvant aller jusqu'au licenciement.

Les représailles peuvent prendre de nombreuses formes, notamment des menaces, discriminations, harcèlements, rétrogradations, réaffectations, licenciements ou actes de violence. Si vous pensez avoir été victime de représailles, signalez-le immédiatement à votre superviseur, aux Ressources Humaines, au service juridique ou à la ligne d'assistance SafeTalk. Toute accusation de représailles fera l'objet d'une enquête.

+ Ressources

Interdiction des comportements abusifs, de la discrimination, du harcèlement et des représailles (CP 1.12)

Guide Hexcel pour la prise de parole

Politique du programme d'éthique et de conformité des affaires (CP 1.08)

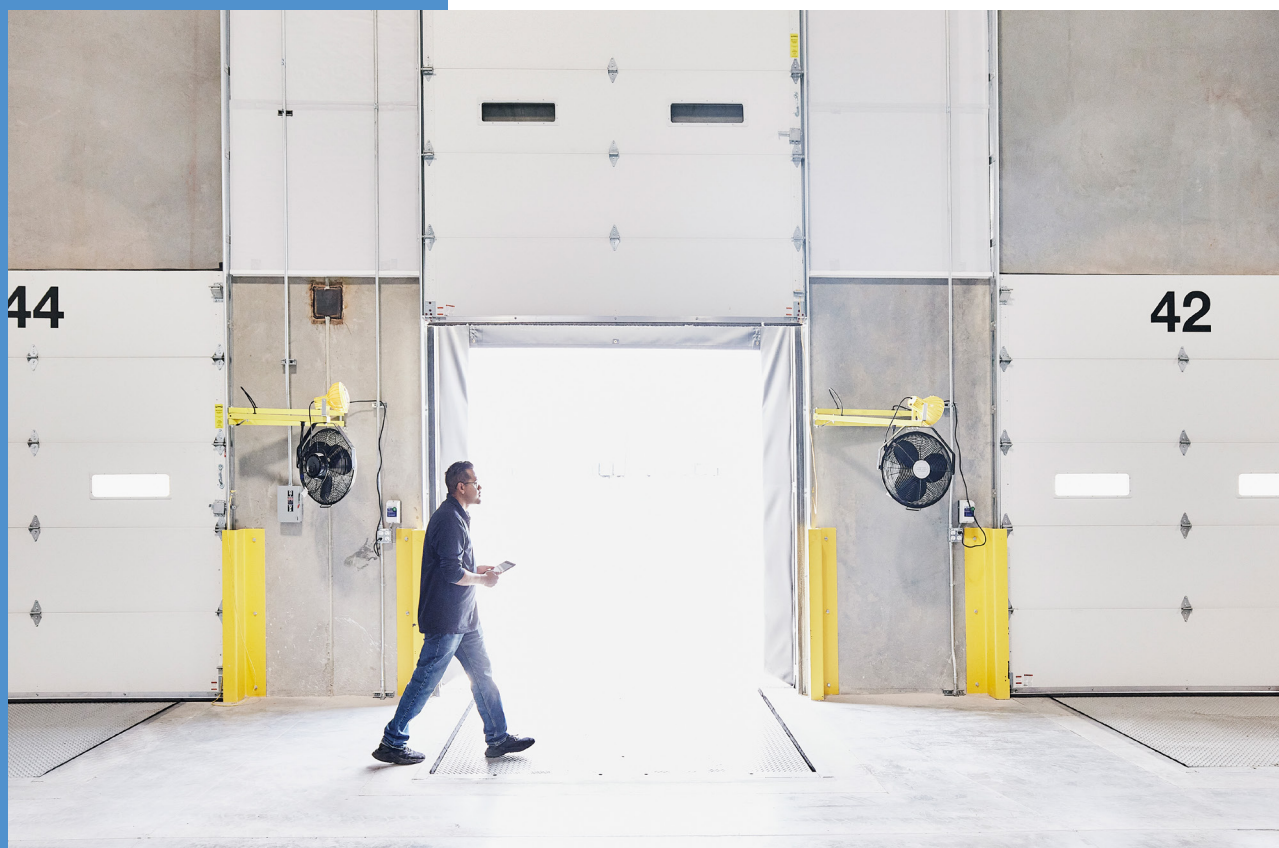


Sanctions en cas de violation

La violation de ce Code est un acte grave pouvant entraîner des mesures disciplinaires pouvant aller jusqu'au licenciement. Des mesures disciplinaires seront appliquées à toute personne qui commet ou cautionne un manquement, ou lorsqu'un superviseur ou manager est informé d'un manquement et ne le signale pas ou n'y remédie pas rapidement. En cas de violation de la loi, des sanctions civiles et/ou pénales peuvent également être prononcées par une autorité ou un tribunal.

Dérogations et modifications du Code

Le Conseil d'administration d'Hexcel est responsable de l'approbation et de la publication de ce Code. Le Conseil doit approuver toute modification substantielle ou majeure du Code. Les dérogations au Code sont rares et nécessitent l'approbation préalablement écrite du Directeur général et du Directeur juridique, ou, dans le cas d'un administrateur ou dirigeant Hexcel, du Conseil d'administration ou d'un comité du Conseil. Toute dérogation sera communiquée conformément à la législation applicable.





Le lieu de travail Hexcel

Maintenir un environnement de travail sain et sécurisé

Prévenir la violence au travail et l'abus de substances

Favoriser l'inclusion et prévenir le harcèlement et la discrimination

Protéger les droits de l'Homme

Protéger la confidentialité des données

Maintenir un environnement de travail sain et sécurisé

Notre engagement

Hexcel place le bien-être de ses collaborateurs au premier plan, nous savons que la sécurité de nos employés est essentielle à la réussite de l'entreprise. Il appartient à chacun d'entre nous, en travaillant ensemble, d'atteindre l'objectif Hexcel de zéro accident ou incident de sécurité. Nous sommes tous responsables de la santé et de la sécurité de nos collègues, de nos sites et de nos communautés.



✓ À FAIRE

- Arrêtez le travail et exprimez-vous si l'on vous demande d'effectuer une tâche que vous jugez dangereuse ou pour laquelle vous ne disposez pas des connaissances, outils ou équipements de protection nécessaires.
- Signalez immédiatement toute préoccupation ou tout risque pour la sécurité, comme une tâche effectuée de manière dangereuse, le retrait ou la désactivation d'un dispositif de sécurité, d'un verrouillage ou d'un équipement de contrôle environnemental, ou le non-port des équipements de protection individuelle requis.
- Assurez-vous que tous les membres de votre équipe sont correctement formés et respectent l'ensemble des règles et procédures.
- Connaissez, comprenez et respectez en permanence les Règles d'or HSE Hexcel (HMS 3.1.21).

✗ À NE PAS FAIRE

- compromettre la santé et la sécurité, quelle qu'en soit la raison.
- rester silencieux lorsque d'autres ne respectent pas les règles et procédures de santé et sécurité.
- omettre de signaler immédiatement tout incident, blessure ou maladie au superviseur, responsable hiérarchique, responsable EHS ou responsable de site concerné.

+ Ressources

Guide Hexcel pour la prise de parole
Règles d'or HSE Hexcel (HMS 3.1.21)
Normes et procédures HSE du site

? L'intégrité en action

Q : Pendant un projet, j'ai remarqué un risque potentiel pour la sécurité. Signaler ce risque pourrait entraîner un retard dans le travail et des coûts supplémentaires pour Hexcel. Puis-je attendre la fin du projet pour signaler ce problème ?

R : Non, vous devez en informer immédiatement votre superviseur, responsable de site ou responsable HSE. Signalez rapidement tout danger potentiel pouvant compromettre votre sécurité, celle d'un collègue ou endommager un équipement Hexcel. Vous pouvez également effectuer un signalement via la ligne d'assistance SafeTalk.

Prévenir la violence au travail et l'abus de substances

Notre engagement

L'engagement Hexcel en matière de sécurité comprend la garantie d'un environnement de travail exempt de violence et de substances susceptibles de nuire à notre capacité à exercer nos fonctions. Les actes de violence, menaces et intimidations physiques n'ont pas leur place chez Hexcel. Il en va de même pour le travail sous l'emprise de substances. Les collaborateurs doivent se présenter au travail en pleine possession de leurs moyens, sans être sous l'effet de substances susceptibles de compromettre leur sécurité ou celle d'autrui.



✓ À FAIRE

- Discutez calmement des désaccords avant qu'ils ne s'enveniment.
- Signalez immédiatement tout acte de violence, intimidation ou menace de violence.
- Signalez tout comportement altéré ou suspect à votre manager, responsable de site, responsable HSE ou responsable RH.
- Demandez de l'aide si vous avez un problème de drogue ou d'alcool. Contactez votre responsable RH pour savoir si des dispositifs d'accompagnement existent.

✗ À NE PAS FAIRE

- Introduire des armes à feu, explosifs ou toute autre arme sur les sites Hexcel ou lors d'activités professionnelles, même si vous disposez d'un permis ou d'une autorisation de port d'arme.
- Consommer de l'alcool, des drogues illicites ou d'autres substances réglementées sur le lieu de travail, ou travailler sous l'influence de substances altérant votre jugement ou présentant un risque pour la sécurité.
- Vendre, utiliser, détenir, fabriquer ou distribuer toute substance réglementée sur les sites Hexcel ou lors d'activités professionnelles pour Hexcel.

? L'intégrité en action

Q : Je vais participer à un salon professionnel au nom d'Hexcel et de l'alcool sera servi lors de la réception d'ouverture. Est-il acceptable que je consomme de l'alcool lors de cet événement ?

R : Oui, à condition que vous soyez autorisé à consommer de l'alcool selon la législation en vigueur et que cela ne nuise pas à vos capacités. Si vous devez conduire ou utiliser un équipement, vous ne devez pas consommer d'alcool. N'oubliez pas que votre comportement dans ce contexte engage l'image d'Hexcel et peut exposer à des risques juridiques tant pour vous que pour l'entreprise.

+ Ressources

Outil de prévention de la violence au travail et de préparation aux situations d'urgence (HMS 4.0.16)

Interdiction des comportements abusifs, de la discrimination, du harcèlement et des représailles (CP 1.12)

Politique relative aux droits de l'Homme (CP 1.11)

Favoriser l'inclusion et prévenir le harcèlement et la discrimination

Notre engagement

Nous créons des environnements de travail exempts de harcèlement ou de discrimination et traitons chaque personne avec respect, dignité et honnêteté. Un environnement de travail hostile ne favorise pas la performance, va à l'encontre des valeurs Hexcel et enfreint généralement la loi.

En tant qu'équipe Hexcel, nous tirons parti des compétences et points de vue variés que chacun apporte au travail. Nous respectons la diversité des parcours, compétences et opinions de nos collaborateurs. L'inclusion élargit nos compétences et enrichit nos perspectives. Grâce à cela, nous construisons un environnement de travail à l'image des communautés dans lesquelles nous sommes implantés.



✓ À FAIRE

- Traitez chaque personne rencontrée sur le lieu de travail de façon équitable et respectueuse.
- Soutenez l'inclusion à tous les niveaux de l'entreprise et à chaque étape du recrutement et du développement.
- Favorisez un environnement de travail propice à l'apprentissage et à la collaboration.
- Veillez à ce que chacun compte et que chaque voix soit entendue.

✗ À NE PAS FAIRE

- Tolérer toute forme de harcèlement, de partialité, de traitement inéquitable, de propos, de comportements offensants ou irrespectueux.
- Autoriser l'utilisation d'un langage discriminatoire ou tout autre propos, plaisanterie, publication sur les réseaux sociaux ou en interne, ou comportement susceptible de créer ou d'entretenir un environnement de travail offensant ou hostile.
- Décourager les collaborateurs de partager ouvertement en quoi leurs caractéristiques personnelles les rendent différents.
- Exclure les collaborateurs aux parcours et expériences différents de la réflexion ou de la recherche de solutions nouvelles.

? L'intégrité en action

Q : Un collègue plaisante souvent sur mon apparence et m'invente des surnoms gênants. Ses commentaires ne sont pas liés à mon sexe, et il fait la même chose avec les hommes et les femmes du service. Est-ce contraire à la politique de l'entreprise ?

R : Oui. Un comportement n'a pas besoin d'être à connotation sexuelle pour être intimidant, offensant ou assimilé à du harcèlement. Hexcel ne tolère pas ce type de comportement sur le lieu de travail, même s'il ne constitue pas un harcèlement sexuel, racial ou autre au sens de la loi. Vous devez signaler votre préoccupation via l'un de nos canaux de signalement.

Q : Mon manager perd souvent son calme et élève la voix lorsque notre équipe commet une erreur ou ne respecte pas un délai. Est-ce du harcèlement ?

R : Tous les collaborateurs Hexcel ont droit à un environnement de travail exempt de comportements intimidants, offensants ou hostiles. Si toutes les remarques critiques ne constituent pas du harcèlement, nous nous engageons à maintenir un environnement de travail sûr et respectueux. Si vous estimez que ce comportement crée un climat inconfortable, faites part de vos préoccupations via l'un de nos canaux de signalement.

+ Ressources

Interdiction des comportements abusifs, de la discrimination, du harcèlement et des représailles (CP 1.12)

Politique de gestion de carrière, d'apprentissage et de développement (CP 1.13)

Site SharePoint One Hexcel

Q : Je fais actuellement partie d'une équipe où ce sont toujours les mêmes personnes qui s'expriment. Comment puis-je encourager chaque membre de l'équipe à partager ses idées ?

R : Vous pouvez solliciter activement des avis différents en demandant des retours ou en intervenant lorsqu'un point de vue est négligé. Lorsque quelqu'un s'exprime pour la première fois, écoutez-le attentivement et assurez-vous qu'il se sente reconnu. De plus, veillez à instaurer un climat de travail sûr et inclusif en rappelant régulièrement la valeur de la diversité des points de vue pour favoriser la croissance et l'innovation.



Protéger les droits de l'Homme

Notre engagement

Nous soutenons les droits de l'Homme et opérons dans le monde entier selon des politiques et programmes qui :

- Garantissent des salaires, avantages et conditions d'emploi équitables et compétitifs.
- Reconnaissent le droit à la liberté d'association.
- Assurent des conditions de travail humaines et sûres.
- Interdisent le travail forcé, le travail des enfants et toute forme d'esclavage moderne.
- Respectent toutes les lois, réglementations et conventions collectives applicables concernant le temps de travail et les autres conditions de travail.

Nous cherchons à ne collaborer qu'avec des partenaires partageant cet engagement.



? L'intégrité en action

Q : Lors d'une visite chez un fournisseur, j'ai remarqué que certains de ses employés semblaient plus jeunes que l'âge légal pour travailler dans ce pays. Que dois-je faire ?

R : Signalez rapidement toute préoccupation concernant un fournisseur Hexcel à votre superviseur, au responsable Achats Groupe ou au service juridique. Agir ainsi permet de respecter nos valeurs, notre politique relative aux droits de l'Homme et notre Code de conduite des fournisseurs. De plus, ce comportement pourrait constituer une violation par le fournisseur de ses engagements contractuels avec Hexcel.

✓ À FAIRE

- Assurez-vous de savoir identifier et signaler toute forme d'atteinte aux droits de l'Homme
- Restez vigilant face à tout signe de traite des êtres humains ou d'activités similaires, chez Hexcel comme dans notre chaîne d'approvisionnement, et respectez les politiques et réglementations applicables interdisant de telles pratiques.

✗ À NE PAS FAIRE

- Ignorer ou ne pas signaler tout ce qui pourrait constituer une violation des droits de l'Homme, même si cela concerne un salarié d'un fournisseur.
- Tenter de régler un problème par vos propres moyens en dehors des canaux de signalement disponibles.

⊕ Ressources

Politique relative aux droits de l'Homme (CP 1.11)

Code de conduite des fournisseurs Hexcel

Protéger la confidentialité des données

Notre engagement

Nous protégeons les informations personnelles qui nous sont confiées avec intégrité, en privilégiant leur confidentialité et leur sécurité à tout moment. L'accès à ces données est limité aux collaborateurs qui en ont besoin pour des raisons professionnelles légitimes. Nous ne collectons que les informations nécessaires et respectons toujours la législation applicable sur la protection des données.



Qu'est-ce qu'une information personnelle ?

Les « informations personnelles » désignent généralement toute information permettant d'identifier une personne ou se rapportant à une personne identifiable. Par exemple :

- Coordonnées (y compris adresse e-mail et numéro de téléphone portable)
- Numéros d'identification délivrés par l'administration
- Informations financières
- Coordonnées bancaires
- Informations sur le salaire et la rémunération
- Données relatives à l'emploi

✓ À FAIRE

- Respectez nos politiques et procédures de protection des données, ainsi que les règles informatiques visant à sécuriser les informations personnelles.
- Sachez reconnaître les informations personnelles et suivez les protocoles de collecte, de traitement et de stockage associés.
- Contactez dataprivacy@hexcel.com si vous avez des questions sur la législation locale en matière de protection des données afin de garantir le bon traitement des informations personnelles.

✗ À NE PAS FAIRE

- Divulguer des informations personnelles sauf autorisation, et même dans ce cas, uniquement à des personnes tenues de protéger ces données.
- Accéder à ou collecter des informations personnelles sans raison professionnelle légitime.
- Stocker des informations personnelles sur des supports externes ou les télécharger sur des plateformes cloud, telles que Google Drive.

? L'intégrité en action

Q : L'un de nos fournisseurs a demandé les noms, fonctions et adresses e-mail des membres de mon équipe pour leur proposer une offre promotionnelle. Puis-je transmettre ces informations ?

R : Non. Même si la demande part d'une bonne intention, les informations sur les collaborateurs sont confidentielles et ne doivent pas être communiquées en dehors de l'entreprise sans autorisation. Contactez le service juridique avant de transmettre toute information personnelle concernant nos collaborateurs ou clients.

+ Ressources

Politique de protection des données Hexcel

Politique Hexcel sur les droits des personnes concernées

Politique de gestion des violations de données

Note d'information Hexcel sur la confidentialité des données du personnel

Notre marché

Faire affaire avec les pouvoirs publics

Concurrence loyale et collecte d'informations concurrentielles

Fournir des produits et services de qualité

Échanger des cadeaux et des invitations de manière responsable

Participer au processus politique avec intégrité



Faire affaire avec les pouvoirs publics

Notre engagement

Nous respectons toutes les réglementations, politiques d'entreprise et autres exigences applicables, y compris les procédures de sécurité, pour toute activité, directe ou indirecte, avec une administration publique. Les règles applicables à la fourniture de produits et services au secteur public sont plus strictes et complexes que celles régissant nos relations commerciales classiques. Nous nous engageons à maintenir nos standards d'intégrité et de transparence élevés à tout moment lors de nos relations avec les administrations publiques.



✓ À FAIRE

- Conservez tous les documents et preuves relatifs à un contrat public jusqu'à la fin de la période de conservation requise.
- Informez-vous sur les exigences légales et les politiques de l'entreprise applicables aux contrats publics.
- Veillez à ce que nos rapports, certifications et déclarations soient exacts, complets et transmis dans les délais.
- Travaillez avec les équipes Achats Groupe et Achats site pour garantir la transmission de toute exigence publique applicable à nos fournisseurs.

✗ À NE PAS FAIRE

- Fournir des données de coûts ou de prix inexactes.
- Utiliser du matériel ou des fournitures publics à des fins autres que celles prévues au contrat.
- Tenter d'obtenir des informations sur l'offre ou la proposition d'un autre soumissionnaire dans le cadre d'un contrat public.
- Transmettre des informations non classifiées contrôlées (CUI) autrement que selon les procédures et politiques de l'entreprise.
- Partager des informations classifiées avec des personnes n'ayant pas besoin d'en connaître dans le cadre professionnel ou n'ayant pas l'habilitation de sécurité requise.

? L'intégrité en action

Q : Je travaille sur un projet sous contrat public qui a pris du retard en raison du grand nombre de tests requis. Les tests sont répétitifs et je ne pense pas que le fait d'en omettre certains nuira à la qualité du produit final. Puis-je réaliser uniquement les tests que je juge absolument nécessaires ?

R : Non. Vous devez réaliser l'ensemble des tests exigés par le contrat public et consigner fidèlement tous les résultats. Le non-respect des procédures de test prévues au contrat peut entraîner des blessures ou des dommages matériels. Cela peut également entraîner de lourdes amendes et compromettre l'obtention de futurs contrats.

Q : Un agent public avec qui j'ai travaillé dans une entreprise précédente m'a proposé de me communiquer les critères précis que l'administration utilisera pour évaluer les offres dans le cadre d'un futur contrat. Puis-je accepter cette proposition ?

R : Non. Vous n'êtes pas autorisé(e) à solliciter ou accepter des informations internes sur le processus de sélection public, sauf autorisation expresse du responsable des marchés publics compétent. Contactez le service juridique si quelqu'un vous propose des informations internes publiques non autorisées.

+ Ressources

Conformité aux normes des contrats publics américains (CP 1.5)

Politique d'examen des contrats (CP 4.1)

Procédure du programme CUI (CP 3.5)

Concurrence loyale et collecte d'informations concurrentielles

Notre engagement

Nous gagnons nos marchés avec intégrité, uniquement grâce à la qualité de nos produits et services. Pour respecter nos valeurs et préserver notre réputation, nous appliquons strictement toutes les lois antitrust et sur la concurrence, et soutenons un marché libre et équitable. Nous assurons la solidité de notre entreprise en nous tenant informés de la concurrence, mais nous recueillons toujours ces informations de manière légale et éthique, et traitons les informations confidentielles d'autrui comme nous souhaiterions que les nôtres soient traitées.

✓ À FAIRE

- Opposez-vous clairement et signalez toute tentative d'un concurrent de discuter ou de conclure des accords sur les prix, les marchés, les parts de marché, les appels d'offres ou d'autres sujets sensibles.
- Renseignez-vous sur la politique et le guide concurrence et antitrust Hexcel.
- N'accédez à des informations concurrentielles que si vous avez la certitude que leur obtention et leur utilisation sont légales et conformes aux règles Hexcel.
- Faites preuve d'une vigilance particulière lors de la collecte et de l'utilisation d'informations non publiques.

✗ À NE PAS FAIRE

- Conclure des accords avec des concurrents pour fixer les prix ou autres conditions de vente, coordonner les offres, se répartir des clients, des territoires de vente, des gammes de produits ou des prix de distribution imposés.
- Conclure des accords avec des concurrents ou d'autres employeurs locaux sur les salaires et avantages des collaborateurs, ou convenir de ne pas solliciter ou embaucher les employés de l'autre, sauf autorisation préalable du service juridique.
- Aborder ces sujets avec des concurrents, même de façon informelle lors d'un salon ou d'un événement client.





? L'intégrité en action

Q : Je ne m'entendrais jamais avec un concurrent sur les prix de nos produits. Cependant, j'aimerais discuter de manière informelle avec des concurrents pour comprendre leur politique tarifaire. Est-ce acceptable ?

R : Il n'est pas approprié d'avoir ce type de discussions, même de façon informelle pour recueillir des informations. En vertu des lois antitrust et sur la concurrence, tout accord, formel ou informel, ou toute activité conjointe impliquant Hexcel et une autre partie, peut constituer une infraction si l'intention est de restreindre la concurrence. Les ententes illicites n'ont pas besoin de prendre la forme d'un contrat écrit ou de comporter des engagements ou assurances explicites. Les tribunaux peuvent déduire l'existence d'un accord à partir de « propos inconsidérés », de discussions informelles ou d'un simple échange d'informations entre concurrents, notamment sur les prix, les conditions de vente ou toute forme de collusion.

Q : Nous sommes en discussion avec un concurrent qui est également client et fournisseur. Pouvons-nous partager les prix et conditions reçus de ce concurrent pour l'achat de ses produits avec d'autres entités Hexcel qui sont en concurrence avec lui ?

R : Les prix fournisseurs doivent être diffusés au sein d'Hexcel uniquement selon le principe du besoin d'en connaître. Lorsqu'un concurrent vend ses produits ou matériaux à Hexcel, les Achats Groupe ne doivent pas communiquer ces informations aux services Hexcel (par exemple Ventes & Marketing) qui sont en concurrence avec ce fournisseur.

+ Ressources

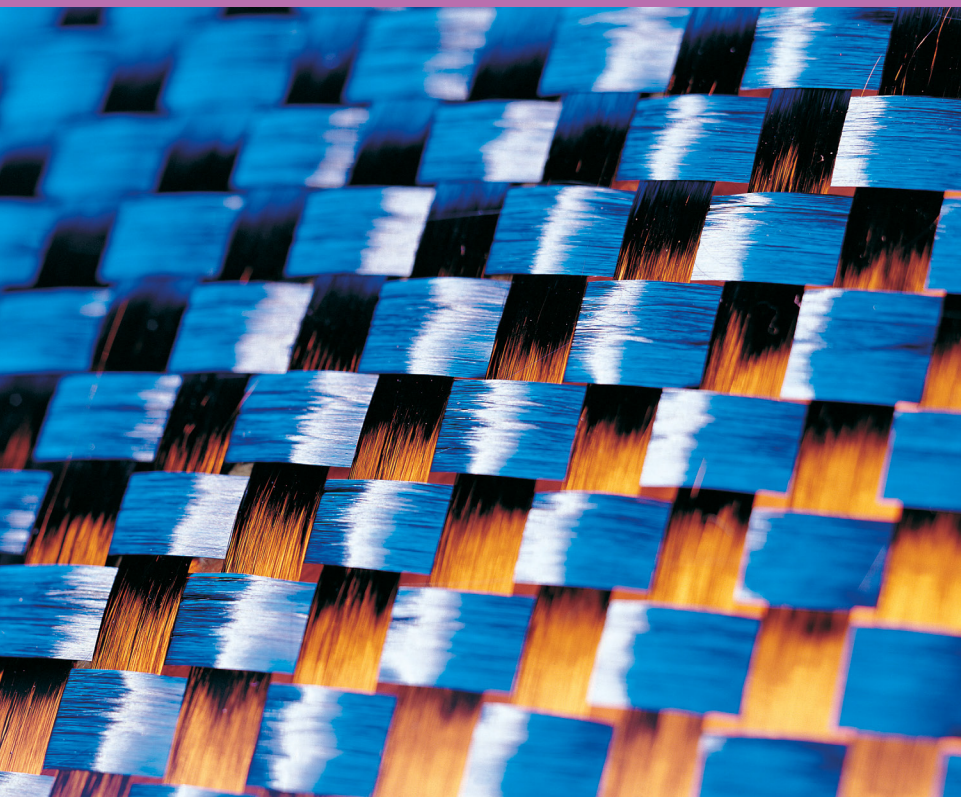
Guide Hexcel sur les lois antitrust et sur la concurrence (CP 1.2)

Politique anticorruption et anti-pots-de-vin (CP 1.6)

Fournir des produits et services de qualité

Notre engagement

Nous fournissons à nos clients des produits et services de haute qualité. Le non-respect de nos standards de qualité pourrait décevoir nos clients, engager la responsabilité d'Hexcel et nuire à notre réputation. Chaque site Hexcel dispose d'un système qualité adapté et vise la livraison à l'heure et zéro défaut.



✓ À FAIRE

- Favorisez une culture encourageant l'innovation pour améliorer la qualité et la sécurité de la fabrication de nos produits.
- Assurez-vous que chacun, sur son périmètre, comprend son rôle dans le respect des exigences et standards qualité Hexcel.
- Signalez immédiatement toute préoccupation concernant la qualité.

✗ À NE PAS FAIRE

- Ignorer ou contourner les contrôles, processus et procédures qualité, ou prendre des raccourcis susceptibles de nuire à la qualité et à notre capacité à répondre à nos propres exigences ou à celles de nos clients.
- Ne pas signaler ou documenter un défaut avéré ou suspecté dans nos produits.
- Falsifier ou dénaturer tout enregistrement qualité ou de production.

+ Ressources

Manuels Qualité des sites locaux

Manuel professionnel Hexcel mondial

? L'intégrité en action

Q : Nous avons du retard sur le trimestre et subissons une pression pour augmenter la production. Pouvons-nous modifier certaines étapes de fabrication pour accélérer le processus ?

R : Avant toute modification d'un processus de production, nous devons nous assurer de ne pas compromettre l'environnement de travail ni la qualité du produit. En matière de qualité, respectez les standards et spécifications applicables au produit concerné. Veillez également à suivre les étapes d'approbation requises, qui impliquent parfois d'informer le client et/ou d'obtenir son approbation. Si vous avez une idée d'amélioration de processus, soumettez-la à votre responsable ou au responsable qualité de votre site. En équipe, déterminez si le changement est réalisable et conforme aux standards de qualité Hexcel ainsi qu'aux exigences du client.

Échanger des cadeaux et des invitations de manière responsable

Notre engagement

Nous gagnons la confiance de nos clients et partenaires commerciaux par la qualité de nos performances. L'échange de cadeaux et d'invitations raisonnables peut renforcer la confiance et de bonnes relations d'affaires, mais nous ne devons jamais laisser ces pratiques influencer nos décisions commerciales, ni même donner l'apparence d'une telle influence. Les cadeaux et invitations doivent avoir un objectif professionnel légitime, être raisonnables dans le contexte, respecter la législation applicable ainsi que les politiques et procédures du bénéficiaire, et refléter nos Valeurs.



✓ À FAIRE

- Répondez de manière appropriée à une invitation reçue, à un moment opportun, afin d'éviter toute obligation envers votre hôte.
- Consultez le service juridique avant d'offrir un cadeau, un avantage ou une invitation à un fonctionnaire ou à un employé d'une entité publique.
- Documentez de manière précise et complète tous les cadeaux, repas et invitations offerts à des clients ou à des tiers lors de la saisie de vos notes de frais, conformément à la politique Hexcel.

✗ À NE PAS FAIRE

- Offrir ou accepter des cadeaux monétaires, tels que de l'argent, des cartes cadeaux ou des remises personnelles, ou tout autre cadeau d'une valeur supérieure à celle considérée comme modeste.
- Offrir ou accepter tout cadeau susceptible d'altérer le jugement d'une personne ou qui pourrait mettre Hexcel dans l'embarras s'il devenait public.
- Offrir ou accepter toute invitation somptueuse ou dans des lieux inappropriés (par exemple, casinos ou établissements de divertissement pour adultes).

? L'intégrité en action

Q : Je souhaite envoyer un panier cadeau d'une valeur de 75 \$ à un client pour le remercier de sa fidélité. Est-ce acceptable ?

R : Oui. Ce cadeau serait acceptable, à condition que le client ne soit pas un agent du gouvernement et que ce type de cadeau reste occasionnel, car il s'agit d'une valeur « modeste », inférieure à 100 \$. Cependant, même les cadeaux de valeur modeste peuvent poser problème s'ils deviennent fréquents, conditionnels ou s'ils enfreignent la loi ou les politiques de l'entreprise bénéficiaire.

+ Ressources

Politique relative aux cadeaux et invitations (CP 1.16)
Politique anticorruption et anti-pots-de-vin (CP 1.6)
Politique sur les conflits d'intérêts (CP 1.17)
Politique globale sur les voyages

Participer au processus politique avec intégrité

Notre engagement

Nous participons au processus politique avec transparence en tant qu'entreprise et avec intégrité en tant que citoyens. En tant qu'individus, nous avons tous le droit d'exprimer nos convictions et de participer à la vie politique. L'entreprise n'interviendra pas et n'influencera pas les activités politiques personnelles que vous pourriez entreprendre. Nous distinguons nos opinions personnelles des intérêts d'Hexcel et respectons toutes les lois relatives aux dons politiques et au lobbying.

✓ À FAIRE

- Précisez que vos convictions politiques personnelles n'engagent que vous et non Hexcel.
- Rappelez-vous que la participation des employés à des activités politiques n'implique pas l'aval d'Hexcel et qu'Hexcel ne financera ni ne remboursera de contributions politiques personnelles.

✗ À NE PAS FAIRE

- Utiliser les fonds Hexcel pour verser une contribution à un candidat à une fonction publique, à un parti politique ou à un groupe de pression, directement ou indirectement via un tiers, sauf si la loi l'autorise et avec l'approbation écrite préalable du service juridique.
- Utiliser les fonds, le temps de travail, les équipements, les fournitures ou les locaux Hexcel à des fins d'activités politiques personnelles.
- Entreprendre des activités de lobbying ou engager des lobbyistes ou autres tiers pour le compte d'Hexcel sans l'approbation écrite préalable du service juridique.
- Soutenir un candidat ou une cause politique d'une manière qui pourrait être interprétée comme un soutien officiel d'Hexcel.

? L'intégrité en action

Q : Mon supérieur participe activement à une campagne politique locale pour un projet de référendum. Il en parle constamment et m'a demandé de faire un don pour soutenir la campagne. Que dois-je faire ?

R : Vous n'êtes pas obligé(e) de contribuer à la campagne, et votre supérieur n'aurait pas dû vous le demander sur votre lieu de travail. Si vous ne vous sentez pas à l'aise de refuser la demande de votre supérieur, contactez les Ressources Humaines, le service juridique ou utilisez la ligne d'assistance SafeTalk.

Q : Je souhaite assister à une collecte de fonds politique afin de développer des relations d'affaires avec une certaine entreprise. Hexcel peut-elle prendre en charge mes frais pour cet événement ?

R : Vous devez obtenir l'approbation du service juridique avant de participer à un événement politique au nom d'Hexcel ou d'utiliser les ressources d'Hexcel ou du PAC (Comité d'action politique) Hexcel à cette fin. Vous devez consulter un membre du service juridique avant de participer à ce type d'événement en tant qu'employé Hexcel.

+ Ressources

Politique anticorruption et anti-pots-de-vin (CP 1.6)

Politique du Comité d'action politique (CP 1.19)



Nos responsabilités mondiales

Protéger l'environnement

Mener des échanges
internationaux en toute légalité

Travailler avec des tiers et prévenir
la corruption et la fraude

Protéger l'environnement

Notre engagement

Nous nous efforçons d'être un partenaire de la chaîne d'approvisionnement fiable et durable en faisant preuve d'un engagement environnemental exemplaire dans les communautés où nous opérons. Nous devons respecter toutes les lois et réglementations environnementales applicables, où que nous exerçons nos activités. Nous réduisons également l'impact de nos activités sur l'environnement en adoptant des pratiques plus efficaces et durables. Nous avons défini des objectifs clairs pour réduire notre empreinte carbone, notre consommation d'eau et la production de déchets.

? L'intégrité en action

Q : Les instructions reçues pour enregistrer les données liées aux permis environnementaux donnent des chiffres qui me semblent trompeurs, car ils ne reflètent pas la réalité dans son ensemble. Je ne souhaite pas établir un rapport trompeur. Que dois-je faire ?

R : Parlez-en à votre superviseur ou manager, au service HSE du site ou au service HSE corporate. Il est essentiel que nos rapports de données soient exacts. Votre manager ou le responsable HSE du site devrait pouvoir vous expliquer la méthode de reporting. Si vous avez toujours des inquiétudes après cette discussion, contactez le service HSE corporate, le service juridique ou la ligne d'assistance SafeTalk.

✓ À FAIRE

- Manipulez les matériaux de manière sûre et conforme.
- Enquêtez rigoureusement sur les préoccupations environnementales et corrigez les causes systémiques à l'origine des problèmes.
- Recherchez des opportunités de réduire l'utilisation des ressources naturelles et de limiter les déchets.
- Répondez rapidement et précisément aux demandes d'informations des organismes gouvernementaux.
- Signalez immédiatement toute violation potentielle d'un permis, d'une loi ou d'une politique environnementale. En cas de question, contactez le responsable HSE du site, le directeur d'usine, le service HSE régional ou corporate, ou un membre du service juridique.

+ Ressources

Politique de gestion des émissions atmosphériques (HMS 3.2.1)

Politique de gestion des matières dangereuses (HMS 3.2.3)

Politique de gestion des déchets (HMS 3.2.4)

Politique de gestion de l'eau et des eaux usées (HMS 3.2.5)

Politique de développement durable (CP 1.14)

✗ À NE PAS FAIRE

- Laisser des informations inexactes ou incomplètes sur les formulaires, déclarations ou permis environnementaux.
- Fermer les yeux si vous suspectez un problème environnemental.



Mener des échanges internationaux en toute légalité

Notre engagement

Nous reconnaissons qu'il s'agit d'un privilège de voir nos produits utilisés dans le monde entier. Nous accordons de la valeur à ce privilège et comprenons qu'il s'accompagne de la responsabilité de respecter les lois et réglementations applicables au commerce international, telles que les contrôles à l'importation et à l'exportation.



? L'intégrité en action

Q : Qu'est-ce qu'une « exportation » de technologie d'origine américaine ?

R : Une activité aussi simple que l'envoi de données par e-mail à un autre employé Hexcel de nationalité étrangère, même s'il se trouve aux États-Unis, peut être considérée comme une exportation de technologie d'origine américaine. Le Plan de Contrôle Technologique Hexcel exige que nous protégeons les technologies d'origine américaine contre toute divulgation illégale ou « exportation réputée » de ce type.

Q : En négociant un contrat avec un client potentiel, j'ai appris que les produits exportés par Hexcel seraient ensuite expédiés vers un pays sous sanction. Puis-je poursuivre la négociation de ce contrat ?

R : Non. Cette pratique est appelée « réexportation » et consiste à exporter des produits qui ont été préalablement importés dans un pays sans modification ou transformation significative. Si vous avez connaissance de ce transfert et n'agissez pas pour l'empêcher, Hexcel pourrait être tenue responsable. Vous devez immédiatement contacter le service juridique pour obtenir des conseils.

✓ À FAIRE

- Respectez les contrôles du commerce international applicables à Hexcel.
- Classez correctement les marchandises importées selon les codes tarifaires appropriés.
- Déclarez le pays d'origine correct afin de bénéficier, le cas échéant, d'un traitement tarifaire préférentiel.
- Obtenez la licence appropriée pour l'exportation ou la revente de biens, de services ou de technologies.
- Contactez le service juridique ou l'équipe Conformité Commerce International si vous avez des questions sur la réglementation commerciale.

✗ À NE PAS FAIRE

- Commercialiser ou distribuer quoi que ce soit au-delà des frontières sans comprendre la réglementation applicable.
- Ne pas respecter les lois ou politiques sur l'exportation, y compris le Plan de Contrôle Technologique Hexcel, ce qui peut entraîner de lourdes sanctions financières et juridiques.

+ Ressources

Conformité à la réglementation sur le contrôle des exportations (CP 3.3)
Plan de Contrôle Technologique (CP 3.4)
Politiques et procédures régionales (États-Unis et Europe) de conformité commerciale

Travailler avec des tiers et prévenir la corruption et la fraude

Notre engagement

Hexcel travaille avec une grande diversité de tiers, tels que des clients, des fournisseurs, des distributeurs, des agents, des revendeurs et des consultants. Notre engagement en matière d'intégrité nous impose de respecter les lois et règles anticorruption et anti-pots-de-vin des pays dans lesquels nous opérons. Ce même engagement nous impose également de réaliser une diligence raisonnable approfondie à l'égard de certains tiers avec lesquels nous collaborons, afin de nous assurer de leur bonne réputation et de la mise en place de dispositifs équivalents de prévention de la corruption et des comportements non conformes. Nous ne participons jamais à des transactions qui pourraient être perçues comme des tentatives d'influencer indûment des décisions commerciales. Agir ainsi va à l'encontre des Valeurs Hexcel et peut enfreindre les lois des pays où nous opérons.

Qu'est-ce que la corruption ?

La plupart des pays disposent de lois pour lutter contre la corruption. La corruption peut prendre de nombreuses formes, mais implique souvent un paiement exigé ou offert à un client en échange d'un avantage pour une personne ou une entreprise. Le paiement peut concerner de l'argent ou tout autre avantage de valeur. Ces situations impliquent souvent des agents administratifs de bas niveau qui réclament un paiement pour effectuer des actes routiniers et non discrétionnaires. Des exemples courants concernent l'obtention de permis, de visas ou le dédouanement de marchandises.



✓ À FAIRE

- Apprenez à identifier les activités interdites et à réagir de manière appropriée lorsque de telles situations se présentent.
- Sélectionnez les tiers en fonction des besoins d'Hexcel et de leur engagement envers l'éthique et les valeurs, et surveillez leur comportement tout au long de la relation commerciale.
- Soyez attentif à tout risque ou demande implicite lors de vos échanges avec des tiers et signalez-les au service juridique.
- N'oubliez pas que même l'apparence d'un paiement inapproprié peut nuire à notre réputation.

✗ À NE PAS FAIRE

- Offrir, solliciter ou accepter des pots-de-vin ou des commissions illicites.
- Offrir directement ou indirectement quoi que ce soit de valeur à un client afin d'influencer indûment une décision commerciale, y compris toute tentative d'obtenir ou de conserver un marché.
- Verser à un agent tiers une commission non prévue dans un contrat d'agence Hexcel autorisé, ou verser un montant supérieur à la limite légale imposée dans un pays.
- Utiliser un tiers pour accomplir des actes contraires à la loi, au Code ou à la politique Hexcel.

? L'intégrité en action

Q : Suis-je autorisé à effectuer un « paiement de facilitation » modique à un agent des douanes pour faire passer Hexcel avant les autres demandes de dédouanement des marchandises importées ?

R : Non. La politique anticorruption et anti-pots-de-vin Hexcel (CP 1.6) ainsi que la plupart des lois nationales anticorruption interdisent ce type de paiement. Si un agent public ou une personne se présentant comme tel vous demande un tel paiement, contactez immédiatement le service juridique.

Q : Un employé d'un de nos clients clés m'a demandé si je pouvais aider son fils à obtenir un entretien d'embauche chez Hexcel, laissant entendre que cela pourrait être « mutuellement bénéfique ». Nous avons prochainement un appel d'offres avec ce client. Que dois-je faire ?

R : N'acceptez pas d'apporter votre aide en pareil cas. L'expression « mutuellement bénéfique » suggère que l'employé pourrait offrir à Hexcel un avantage indu en échange de votre aide. Dans ce type de situation, orientez la personne vers les Ressources Humaines afin qu'elle obtienne des informations sur les postes à pourvoir et les procédures de candidature.

+ Ressources

Politique anticorruption et anti-pots-de-vin (CP 1.6)

Politique relative aux cadeaux et invitations (CP 1.16)



Nos engagements envers les actionnaires

Protéger les actifs d'Hexcel

Utiliser les ressources techniques de manière responsable

Utiliser l'intelligence artificielle en toute sécurité

Utiliser les réseaux sociaux avec discernement

Prévenir la fraude et garantir la transparence des informations financières

Protéger les informations confidentielles

Éviter le délit d'initié

Gérer les conflits d'intérêts

Protéger la propriété intellectuelle



Protéger les actifs d'Hexcel

Notre engagement

Notre travail acharné a permis de constituer et de préserver de nombreux actifs de l'entreprise qui soutiennent nos performances. Nous honorons ces efforts en protégeant ces actifs. Une gestion inappropriée ou négligente de nos actifs peut nuire à la marque Hexcel et à sa stabilité future.

✓ À FAIRE

- N'utilisez les actifs de l'entreprise que pour des raisons professionnelles légitimes.
- Respectez les procédures de sécurité et soyez vigilant face à toute situation susceptible d'entraîner une perte ou une utilisation abusive des actifs de l'entreprise.
- Protégez les actifs des clients ou des tiers, tels que les outillages, contre tout dommage ou usage abusif.
- Protégez la propriété intellectuelle d'Hexcel et des tiers contre toute divulgation non autorisée.
- Signalez toute utilisation abusive de nos actifs à votre responsable, superviseur, aux Ressources Humaines ou au contrôleur de site.

✗ À NE PAS FAIRE

- Prendre, prêter, emprunter, louer, concéder sous licence, donner, vendre, endommager, détruire ou disposer autrement d'un bien Hexcel sans autorisation spécifique.
- Utiliser un bien Hexcel à des fins personnelles ou non professionnelles sans autorisation.
- Modifier ou altérer de manière inappropriée tout état financier relatif aux actifs.





Que sont les actifs de l'entreprise ?

Les actifs d'Hexcel revêtent de nombreuses formes, notamment :

- Des actifs physiques tels que terrains, bâtiments, outils, véhicules, équipements, stocks, matières premières et fournitures
- Des actifs financiers tels que liquidités, créances et investissements
- Des informations exclusives et de la propriété intellectuelle, telles que secrets commerciaux, brevets, droits d'auteur et informations commerciales confidentielles
- Des droits contractuels et des licences
- Des logiciels et données numériques, telles que les messages stockés ou transmis via nos systèmes d'information et de communication

? L'intégrité en action

Q : Quels sont des exemples d'utilisation abusive des ressources de l'entreprise ?

R : Parmi les exemples figurent : s'approprier des produits ou fournitures à des fins personnelles, imputer des dépenses personnelles sur une carte de crédit de l'entreprise, utiliser les véhicules de l'entreprise pour des déplacements personnels non autorisés, ou revendre/utiliser des rebuts ou déchets à des fins personnelles ou lucratives.

Q : Je fais du bénévolat pour une association locale qui m'a demandé d'imprimer de grandes quantités de flyers pour ses événements. Plutôt que de les faire imprimer en imprimerie, je souhaite utiliser l'imprimante et le papier du bureau. Est-ce incorrect ? Et si j'apporte mon propre papier ?

R : Même si vous fournissez votre propre papier, cela constituerait tout de même une utilisation inappropriée des actifs de l'entreprise. Cela dépasse un usage accessoire ou occasionnel. Non seulement le papier représente un coût pour l'entreprise, mais l'utilisation de toner et l'usure de la machine pour des tâches non professionnelles engendrent des coûts supplémentaires pour Hexcel.

+ Ressources

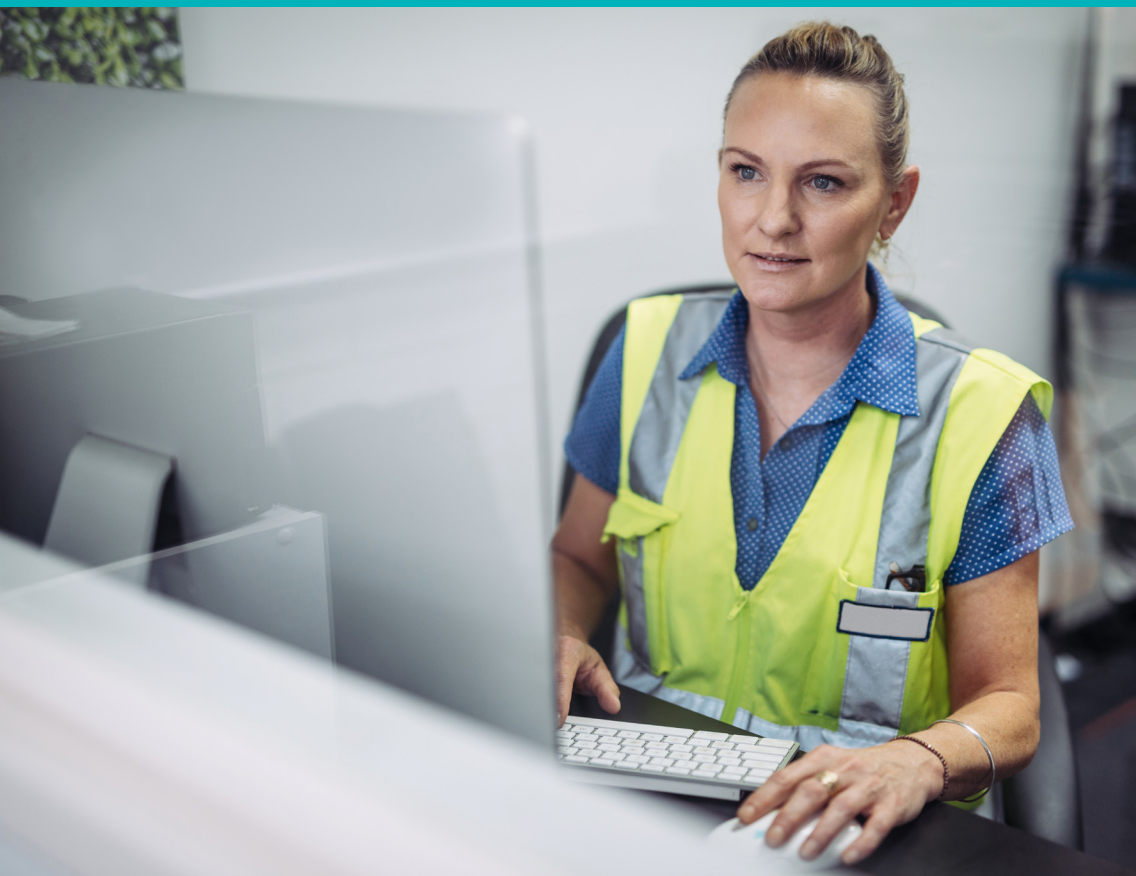
Politique de sécurité de gestion des actifs Hexcel (A.8)

Politique d'utilisation acceptable Hexcel (A.20)

Utiliser les ressources techniques de manière responsable

Notre engagement

Les systèmes informatiques, téléphones portables et autres ressources techniques d'Hexcel, tels que l'e-mail, le stockage en ligne, les applications et les données, sont des actifs précieux qui nous permettent de travailler efficacement. Nous utilisons nos systèmes informatiques et nos ressources de communication de manière responsable et protégeons la sécurité et la confidentialité de nos systèmes d'information et de nos données.



✓ À FAIRE

- Limitez l'utilisation personnelle des ordinateurs, e-mails et services Internet de l'entreprise.
- Considérez toutes les données stockées sur les systèmes Hexcel comme la propriété d'Hexcel.
- Respectez toutes les mesures de sécurité relatives à la gestion, l'utilisation, la transmission et le stockage des informations sur les employés, clients et fournisseurs Hexcel.
- Gardez vos codes d'accès et mots de passe en sécurité sur tous les appareils de l'entreprise, au travail comme en déplacement.
- Signalez immédiatement tout incident suspect de sécurité ou de confidentialité.

✗ À NE PAS FAIRE

- Supposer que l'utilisation des systèmes Hexcel est privée ou y stocker des informations personnelles en quantité excessive.
- Cliquer sur ou répondre à des e-mails ou liens douteux, même s'ils semblent provenir de sources internes à Hexcel.
- Utiliser un langage provocateur ou conflictuel dans vos correspondances électroniques.
- Installer et utiliser des applications interdites (par exemple, TikTok) ou des applications/sites inappropriés (contenu pour adultes, jeux d'argent, etc.)
- Autoriser des personnes extérieures à utiliser les ordinateurs Hexcel, quelle qu'en soit la raison.



L'intégrité en action

Q : Puis-je utiliser le téléphone fourni par Hexcel comme téléphone portable personnel ?

R : Oui, vous le pouvez. Sachez toutefois qu'un appareil fourni par Hexcel, tel qu'un iPhone, peut être accessible par Hexcel dans certaines circonstances : la confidentialité ne peut donc pas être garantie et l'utilisation du téléphone doit rester appropriée, c'est-à-dire sans accès à des sites inappropriés (contenu pour adultes, jeux d'argent, etc.) ni usage à des fins illégales ou illicites.

Q : Puis-je utiliser mon ordinateur Hexcel pour consulter ma page Facebook pendant ma pause ?

R : Oui, si vous vous trouvez dans un lieu où l'accès à Facebook n'est pas bloqué. Respectez simplement la politique de l'entreprise qui autorise un usage personnel limité des ressources informatiques, en veillant à ce que cet usage reste minimal. De plus, vous ne pouvez pas utiliser les ressources informatiques Hexcel pour des activités interdites telles que les jeux d'argent, le cyberharcèlement ou l'accès à des sites ou forums inappropriés.

Q : J'ai reçu une demande d'une personne se présentant comme membre du service informatique pour partager mes identifiants afin de mettre à jour mon ordinateur. Je soupçonne qu'il s'agit d'une tentative de cyberattaque. Que dois-je faire ?

R : Si quelqu'un prétendant appartenir au service informatique vous demande plus que votre identifiant, raccrochez immédiatement et contactez le service informatique Hexcel. Cette règle s'applique également aux communications par e-mail et messagerie instantanée. Le service informatique Hexcel met à disposition plusieurs ressources pour identifier les menaces potentielles à la sécurité de l'information ; consultez-les sur le site SharePoint des employés Hexcel. Pour signaler un problème suspect, envoyez un e-mail à cyberdetect@hexcel.com.



Ressources

Politique d'utilisation acceptable Hexcel (A.20)

Politique de sécurité et conformité Hexcel (A.18)

Politique de gestion des incidents de sécurité de l'information (A.16)

Utiliser l'intelligence artificielle en toute sécurité

Notre engagement

Le domaine de l'intelligence artificielle (IA) évolue rapidement, apportant chaque jour de nouvelles possibilités (et de nouveaux risques). Hexcel encourage l'utilisation responsable de l'IA pour améliorer la productivité, l'expertise et l'apprentissage, à condition qu'elle soit conforme à ses politiques et directives d'utilisation acceptables.



✓ À FAIRE

- N'utilisez que les outils d'IA fournis ou autorisés par le service informatique Hexcel.
- Comprenez les conditions de licence associées aux outils utilisés.
- Faites preuve de prudence lorsque vous posez des questions à un système d'IA concernant des informations internes, confidentielles ou exclusives à Hexcel.

✗ À NE PAS FAIRE

- Utiliser des outils d'IA générative non spécifiquement autorisés par le service informatique Hexcel à des fins professionnelles Hexcel.
- Utiliser des données personnelles d'employés, des données Hexcel ou des données clients/fournisseurs avec des outils d'IA générative, sauf autorisation expresse de la politique Hexcel.

? L'intégrité en action

Q : J'utilise régulièrement ChatGPT pour analyser les données qualité de nos produits. Cela me fait gagner beaucoup de temps. Cela enfreint-il la politique de l'entreprise ?

R : Oui, utiliser ChatGPT (ou tout autre outil d'IA non autorisé) à cette fin enfreint la politique de l'entreprise. Vous ne pouvez utiliser que des logiciels d'IA autorisés par Hexcel. Partager des informations confidentielles Hexcel sur ChatGPT n'est pas sécurisé et viole les protocoles de confidentialité. À la place, vous devez utiliser le logiciel d'IA Copilot sur Microsoft Edge. Pour plus d'informations, contactez le support informatique.

Q : Puis-je utiliser mon propre logiciel d'IA (comme ChatGPT) pour faire des recherches sur les produits et services Hexcel à la maison, là où ces outils ne sont pas bloqués ?

R : Non, vous ne devez pas le faire. Les outils d'IA sont conçus pour suivre qui vous êtes et ce que vous demandez. Vous ne saurez pas quelles questions posent les autres utilisateurs et vous ne serez pas conscient que les outils d'IA peuvent recouper des données susceptibles de révéler des informations internes importantes d'Hexcel.

+ Ressources

Politique d'utilisation de l'intelligence artificielle

Utiliser les réseaux sociaux avec discernement

Notre engagement

Lorsque nous utilisons les réseaux sociaux, nous avons la responsabilité de préserver l'image de l'entreprise, de respecter nos collègues et de protéger les informations confidentielles et exclusives d'Hexcel. Les réseaux sociaux doivent toujours être utilisés en tenant compte de l'impact potentiel sur les valeurs et la réputation d'Hexcel, et dans le respect de la Politique Réseaux Sociaux et Informatique Hexcel ainsi que des politiques associées.

✓ À FAIRE

- Avant de publier, demandez-vous si votre contenu en ligne est approprié, respectueux et véridique.
- Précisez que vous vous exprimez en votre nom propre et non au nom d'Hexcel lorsque vous publiez quoi que ce soit sur les réseaux sociaux.
- Soyez transparent : identifiez-vous par votre nom et, si nécessaire, précisez votre rôle chez Hexcel.

✗ À NE PAS FAIRE

- Partager des informations sur Hexcel, un employé, un client ou un fournisseur qui seraient confidentielles, exclusives ou qui porteraient atteinte à la vie privée des employés Hexcel.
- Participer à des discussions polémiques ou dénigrantes à propos d'Hexcel, des collègues, des prestataires, des fournisseurs, des clients ou des concurrents.
- Consulter des sites web spécifiquement interdits par la politique Hexcel.

+ Ressources

Politique de communications externes (CP 2.2)

Politique réseaux sociaux et informatique (CP 2.03)



? L'intégrité en action

Q : Mon site vient de remporter un important contrat. Puis-je adresser mes félicitations sur les réseaux sociaux ?

R : Oui, à condition de vous limiter aux informations déjà rendues publiques par Hexcel, que ce soit via un communiqué, une publication sur les réseaux sociaux ou un dépôt réglementaire public.

Q : Puis-je publier une photo de moi avec mes collègues dans un site Hexcel ?

R : La publication de photos d'espaces de travail Hexcel est interdite sauf autorisation préalable de la Communication Corporate. De plus, vous devez obtenir l'accord de vos collègues avant de publier ou de mentionner toute image d'eux susceptible de porter atteinte à leur vie privée.

Prévenir la fraude et garantir la transparence des informations financières

Notre engagement

Nous faisons preuve d'honnêteté dans toutes nos transactions commerciales, nos rapports financiers et la tenue de nos registres. Nous comptons sur la fiabilité de nos registres pour mesurer notre performance, éclairer les décisions de gestion et produire des rapports à destination des investisseurs, des régulateurs et des autres parties prenantes. La tenue de registres rigoureux crée un environnement qui décourage la fraude et facilite la détection et la résolution des pratiques comptables inappropriées. Nos parties prenantes attendent également de nous que nous tenions des registres à jour, exacts et complets, et que nous divulguions des informations et rapports financiers conformes en tous points à la législation en vigueur.



✓ À FAIRE

- Sachez reconnaître et soyez attentif aux signes de fraude.
- Enregistrez tous les actifs, passifs, revenus, dépenses et transactions commerciales de manière rapide, complète, exacte et dans la bonne période comptable.
- Prenez les mesures raisonnables pour vérifier que chaque client exerce une activité commerciale réelle et fournit des fonds d'origine légitime.
- Signalez toute suspicion de fraude, de gaspillage ou d'utilisation abusive à votre contrôleur de site, au Directeur Comptable Hexcel, au service juridique, à la ligne d'assistance SafeTalk ou au Comité d'audit Hexcel.

✗ À NE PAS FAIRE

- Utiliser ou inclure dans vos registres des formulations imprécises, des suppositions, des commentaires personnels ou des conclusions dépassant votre domaine d'expertise.
- Faire quoi que ce soit qui pourrait donner ne serait ce que l'apparence d'une activité frauduleuse.
- Créer ou maintenir, à quelque fin que ce soit, des fonds de caisse ou autres actifs ou passifs secrets, non autorisés ou non enregistrés.
- Approuver des transactions dépassant le cadre du pouvoir qui vous est conféré.



Qu'est-ce que la fraude ?

Exemples de fraude :

- Détourner ou utiliser abusivement des fonds ou autres actifs de l'entreprise
- Falsifier des registres, documents ou états financiers de l'entreprise
- Commettre un faux
- Verser ou recevoir des commissions illicites ou participer à des montages similaires
- Modifier des données de production, de qualité ou d'inventaire pour atteindre des objectifs opérationnels
- Présenter de fausses informations médicales pour obtenir des indemnités ou autres avantages
- Déclarer un temps de travail supérieur à la réalité pour percevoir un salaire plus élevé ou éviter une sanction

? L'intégrité en action

Q : J'ai vu un collègue valider un rapport d'inspection alors qu'il n'avait pas réellement effectué l'inspection. Que dois-je faire ?

R : Vous devez signaler ce que vous avez vu à votre manager, au service juridique ou à la ligne d'assistance SafeTalk. Valider un rapport sans avoir réalisé l'inspection serait considéré comme une falsification de documents et constituerait une violation de notre Code.

Q : Un tiers engagé par Hexcel est contractuellement tenu de fournir, en plus de ses factures, des rapports mensuels sur les prestations réalisées. Au vu de mes échanges avec ce tiers, je pense que les informations figurant dans un rapport qu'il a soumis sont inexactes ou ne décrivent pas complètement ses activités. Que dois-je faire ?

R : Si vous avez des doutes concernant des registres ou rapports soumis par un tiers, même si cela vous semble anodin, signalez-le immédiatement via l'un de nos canaux de signalement disponibles. Si un tiers soumet un rapport d'activité inexact ou incomplet, nous ne pouvons pas savoir si les fonds Hexcel sont utilisés de manière appropriée.

+ Ressources

Politique anticorruption et anti-pots-de-vin (CP 1.6)

Politique d'examen des contrats (CP 4.1)

Protéger les informations confidentielles

Notre engagement

Dans le cadre de notre travail, nous pouvons être amenés à connaître des informations sur les business plans, les opérations, les secrets commerciaux ou d'autres informations confidentielles d'Hexcel. Nos partenaires commerciaux nous confient également leurs informations confidentielles. Nous protégeons ces informations contre toute divulgation ou utilisation non autorisée. Nous protégeons toujours les informations confidentielles et exclusives de nos partenaires commerciaux comme s'il s'agissait des nôtres.



✓ À FAIRE

- Limitez l'accès aux informations confidentielles au sein d'Hexcel aux seules personnes qui en ont besoin pour accomplir leur mission.
- Veillez à protéger les informations confidentielles à l'aide de mots de passe appropriés, de chiffrement et de moyens de stockage sécurisés.
- Jetez les documents confidentiels ou personnels dans des conteneurs prévus à cet effet.
- Adressez toute demande provenant du secteur financier ou relative à des données financières au Directeur Financier ou au service Relations Investisseurs.
- Transmettez toute demande des médias (autre que financière) à la Communication Corporate ou au service juridique.

✗ À NE PAS FAIRE

- Partager des informations confidentielles avec des partenaires commerciaux actuels ou potentiels, sauf s'ils en ont besoin pour leur mission et qu'un accord de confidentialité approuvé a été mis en place.
- Parler d'informations confidentielles dans des lieux publics tels que les avions, ascenseurs ou restaurants. Cela s'applique que la discussion ait lieu en personne, par téléphone mobile ou sur les réseaux sociaux.
- Fournir des données financières (y compris des prévisions ou des informations prospectives) dans des propositions commerciales ou d'autres documents partagés en dehors d'Hexcel sans l'approbation du directeur financier.
- Utiliser des informations confidentielles à des fins personnelles ou au profit de tiers extérieurs à Hexcel.



? L'intégrité en action

Q : La semaine dernière, lors d'un déjeuner d'affaires avec un fournisseur potentiel dans un restaurant fréquenté, mon supérieur a évoqué un nouveau projet de R&T qu'Hexcel annoncera dans quelques semaines. Heureusement, le serveur est venu prendre notre commande et le sujet n'a pas été abordé de nouveau. Aurais-je eu raison d'interrompre mon supérieur si j'avais estimé qu'il mettait en péril des informations confidentielles ?

R : Vous avez eu raison d'être prudent. Partager cette information avec le fournisseur potentiel aurait pu poser problème ou non, selon qu'il avait signé un accord de confidentialité et qu'il avait un « besoin de savoir ». Mais nous devons veiller à ne pas discuter d'informations confidentielles en public. Si la discussion s'était poursuivie, il aurait été préférable de proposer d'attendre le retour au bureau, ce qui vous aurait également permis de mieux évaluer s'il était approprié d'évoquer le projet R&T avec ce fournisseur.

+ Ressources

Politique de divulgation d'informations (CP 2.1)

Politique d'utilisation acceptable Hexcel (A.20)

Politique réseaux sociaux et informatique (CP 2.03)

Politique de poste de travail propre (CP 4.06)

Éviter le délit d'initié

Notre engagement

Nous ne devons jamais utiliser d'informations stratégiques non publiques concernant Hexcel ou ses partenaires commerciaux pour acheter ou vendre des titres. L'utilisation abusive d'informations non publiques va à l'encontre de nos Valeurs. Cela est également illégal. Si les autorités constatent des opérations illégales, l'application de la loi est stricte et les sanctions sont sévères. De telles opérations illégales pourraient vous exposer à des poursuites pénales.

✓ À FAIRE

- Apprenez à reconnaître les situations dans lesquelles vous pourriez détenir des informations stratégiques non publiques sur Hexcel ou une autre société.
- Demandez conseil au service juridique si vous avez un doute sur la nature d'une information ou sur la conformité avec les règles relatives au délit d'initié.
- Respectez toutes les exigences de la Politique Hexcel sur les délits d'initié lors de toute transaction sur les titres Hexcel ou de ses partenaires commerciaux.

✗ À NE PAS FAIRE

- Négocier des titres Hexcel ou d'une autre société alors que vous détenez des informations stratégiques non publiques concernant cette société.
- Conseiller, encourager, « tuyauter » ou inciter d'une quelconque manière d'autres personnes à négocier des titres Hexcel ou d'une autre société alors qu'elles détiennent des informations stratégiques non publiques.
- Partager ou divulguer des informations stratégiques non publiques d'Hexcel ou d'une autre société sans y être autorisé.





Qu'est-ce qu'une information stratégique non publique ?

Déterminer si une information ou une annonce est stratégique requiert beaucoup de discernement. Deux grandes lignes directrices peuvent vous aider. Premièrement, un investisseur raisonnable considérerait-il qu'il est important de connaître cette information pour décider d'acheter, de vendre ou de conserver un investissement ? Deuxièmement, si l'information devenait publique, pourrait-elle avoir un effet positif ou négatif sur le cours des titres Hexcel ?

Appliquer ces principes est difficile, car ils concernent des événements futurs. Par ailleurs, les risques et coûts liés à une gestion inappropriée de ces informations peuvent être très importants. Consultez le service juridique avant de conclure qu'une information n'est pas stratégique. Considérez également que les éléments suivants sont systématiquement stratégiques :

- Prévisions ou estimations de résultats
- Données financières non publiées
- Acquisitions ou cessions d'unités opérationnelles à venir
- Changements importants au sein de l'équipe de direction ou dans la stratégie
- Nouveaux contrats, partenariats, coentreprises ou produits importants, ou perte d'un contrat majeur
- Décisions d'expansion ou de réduction des activités

? L'intégrité en action

Q : Je viens d'entendre une conversation dans la salle de pause au sujet d'une possible acquisition qui pourrait avoir un impact positif sur le cours de l'action Hexcel. Puis-je partager cette information avec mon beau-père ?

R : Non, cela constitue un « tuyautage », l'une des formes les plus courantes de délit d'initié, strictement interdite. Le « tuyautage » consiste à transmettre des informations stratégiques non publiques sur Hexcel à une personne extérieure à l'entreprise, qui les utilise pour négocier des actions Hexcel. Même si vous demandiez à votre beau-père de ne pas utiliser cette information, si celui-ci l'utilisait pour acheter ou vendre des actions, vous pourriez tous deux être reconnus coupables de délit d'initié.

+ Ressources

Politique sur le délit d'initié (CP 1.3)

Gérer les conflits d'intérêts

Notre engagement

Nous prenons nos décisions et choisissons nos actions dans l'intérêt d'Hexcel, et non pour servir nos intérêts personnels ou rechercher un avantage individuel. Les conflits d'intérêts, réels ou perçus, jettent le doute sur notre capacité à prendre des décisions objectives. Nos clients, prestataires, fournisseurs et collègues attendent et méritent notre impartialité.



Qu'est-ce qu'un conflit d'intérêts ?

Un conflit d'intérêts survient lorsque nos intérêts personnels interfèrent, ou semblent interférer, avec ceux d'Hexcel. Les sources courantes de conflits d'intérêts incluent :

- Les membres de la famille et les amis
- Les intérêts financiers personnels ou familiaux
- Un emploi extérieur
- La concurrence avec Hexcel pour une opportunité commerciale
- Les cadeaux et invitations

✓ À FAIRE

- Apprenez à identifier les conflits d'intérêts potentiels et à savoir les éviter ou les résoudre.
- Déclarez dès que possible tout intérêt personnel que vous ou un membre de votre famille proche pourriez avoir dans une transaction à laquelle Hexcel participe ou s'apprête à participer.
- Écartez-vous du processus de décision lorsqu'une décision doit être prise pour Hexcel et que vous avez un intérêt personnel ou familial dans son issue.

✗ À NE PAS FAIRE

- Dissimuler toute information relative à un conflit d'intérêts réel ou potentiel.
- Vous placer dans la position d'embaucher ou de superviser un membre de votre famille ou un ami proche.
- Utiliser votre position chez Hexcel pour obtenir un traitement de faveur pour vous-même ou pour des personnes avec lesquelles vous entretenez une relation personnelle, y compris votre famille proche.

+ Ressources

Politique sur les conflits d'intérêts (CP 1.17)

Politique relative aux cadeaux et invitations (CP 1.16)

? L'intégrité en action

Q : Ma belle-sœur dirige une entreprise de pièces détachées prospère, et je peux obtenir pour Hexcel des tarifs spéciaux inférieurs à ceux de tout concurrent. Puis-je recourir à ces services ?

R : Non, pas sans avoir pleinement déclaré votre lien de parenté. Peu importe la qualité des produits de votre belle-sœur ou la compétitivité de ses tarifs, il pourrait sembler que votre jugement ait été influencé par votre relation avec elle. Déclarez votre lien de parenté et retirez-vous du processus décisionnel. Assurez-vous également que votre belle-sœur ne dispose d'aucune information exclusive d'Hexcel non accessible aux autres soumissionnaires. Ainsi, votre parente pourra concourir normalement pour l'obtention du marché. Si elle est aussi compétitive que vous le dites, elle remportera le marché sur la base de ses mérites.

Protéger la propriété intellectuelle

Notre engagement

Nos plans d'affaires, marques, formules, procédés et autres types de propriété intellectuelle (PI) sont essentiels pour le développement de nouveaux produits et services. Nous protégeons la propriété intellectuelle d'Hexcel et veillons à sa bonne utilisation. Si elle était divulguée, elle pourrait avoir une grande valeur pour nos concurrents et causer de graves préjudices à nos clients comme à l'entreprise.



✓ À FAIRE

- Alertez le service juridique dès que vous constatez ou suspectez une utilisation abusive de la propriété intellectuelle Hexcel.
- Traitez la propriété intellectuelle d'autrui (clients, fournisseurs, etc.) comme nous attendons que la nôtre soit traitée.
- Informez le service juridique de toute invention ou autre PI que vous développez afin de déterminer si elle est brevetable ou mérite une protection particulière.

✗ À NE PAS FAIRE

- Autoriser un tiers à utiliser la propriété intellectuelle Hexcel sans approbation appropriée.
- Utiliser la propriété intellectuelle d'un tiers sans son autorisation, y compris l'utilisation de la marque d'un client ou fournisseur dans nos supports promotionnels, l'utilisation d'œuvres protégées ou de recherches publiées d'une autre entreprise, ou l'exploitation de logiciels sans licence.



+ Ressources

Politique d'utilisation des marques (CP 4.5)

Plan de Contrôle Technologique (CP 3.4)

Qu'est-ce que la propriété intellectuelle (PI) ?

Exemples de propriété intellectuelle Hexcel :

- Les marques déposées
- Les inventions
- Les marques commerciales
- Les brevets
- Les designs d'emballage
- Les secrets commerciaux
- Les logos
- Le savoir-faire
- Les droits d'auteur

La PI Hexcel inclut également les travaux réalisés ou découverts par les employés dans le cadre de leur emploi chez Hexcel. Les travaux comprennent :

- Des inventions ou nouveaux procédés
- Des œuvres créées, y compris des logiciels nouveaux ou améliorés
- Des avancées technologiques
- Des solutions uniques à des problématiques d'entreprise

? L'intégrité en action

Q : Pendant mon emploi chez Hexcel, j'ai créé un nouveau procédé composite. L'entreprise ne l'a jamais utilisé. Je quitte Hexcel pour créer ma propre société. Puis-je utiliser ce procédé dans ma nouvelle société ?

R : Non, sauf si Hexcel donne son accord, via le service juridique, et conclut un contrat de licence avec votre nouvelle société. Le procédé que vous avez créé en tant qu'employé Hexcel appartient à Hexcel. Après la fin de votre contrat chez Hexcel, conserver ou utiliser une telle propriété intellectuelle sans autorisation peut enfreindre différentes lois dans votre pays.



Hexcel Corporation
Law Department
281 Tresser Blvd. 16th Floor
Stamford, CT 06901, États-Unis